

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration du groupe CGT

Les conditions de cette saisine gouvernementale ne pouvaient que conduire à un avis insatisfaisant. Certes le sujet soumis à notre sagacité collective pose les enjeux cruciaux, comme l'analyse de la période en cours pour préparer la négociation du prochain cadre financier pluriannuel. Mais, les délais imposés, excessivement brefs, et la temporalité, faite de variables non stabilisées (Brexit, élections nationales et européennes), ne permettent pas d'apporter une réponse digne de cette institution et des organisations qui y siègent. Ainsi, dans de telles conditions, les rédacteurs et rapporteurs n'ont pu que présenter un dossier d'abord technique, avec une plus-value très limitée de la société civile, comme en témoigne la première moitié de l'avis.

Or, la négociation du cadre financier pluriannuel 2021-2027 est un moment décisif pour tous les européens car il s'agit ni plus ni moins du budget de l'Union européenne pour sa politique commune. C'est aussi au cours de cette phase que les états membres interviennent notamment pour arbitrer les priorités, par exemple sur l'épineuse question des migrations. C'est ainsi que les citoyens, via les organisations dont ils sont adhérents, devraient pouvoir peser sur les orientations budgétaires des huit prochaines années.

Les fonds structurels sont certes des outils de mise en œuvre de ces choix, mais ils sont indissociables du budget. Le CESE aurait dû bénéficier de plus de temps pour travailler les lourds enjeux de cette prochaine négociation car il subsiste, pour l'instant, trop d'inconnues.

Dans ce contexte dégradé, l'avis a essayé d'émettre des préconisations visant à améliorer la situation actuelle, mais faute d'un réel travail de fond, il n'apporte pas suffisamment de vision alternative pour faire face aux politiques budgétaires existantes. Dans cette perspective, il eut été logique, comme la CGT l'a proposé, que le CESE soit associé pendant toute la durée des négociations pour porter la voix de la société civile organisée et faire ainsi CESE.

Face à tous ces constats, la CGT s'est abstenue.

Dans un contexte de réforme des institutions, pour la CGT, le CESE vient d'expérimenter une forme de travail que, pourtant, il dénonce vigoureusement. Nous avons certes bénéficié d'un administrateur supplémentaire. Cependant, les délais impartis ont conduit à un premier avis en procédure d'urgence sans audition, avec une intervention des conseillers très faible, et un second avec quelques auditions mais trop peu de discussions collectives. La CGT estime que nous sommes face à une technocratisation de nos avis et à une confiscation de la discussion de l'élaboration collectives.

Si cela devait être le *modus operandi* de la chambre du futur, la CGT estime que le Conseil serait totalement dénaturé et décrédibilisé.